

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AS359

présenté par
M. Bazin, M. Viry et M. Juvin

ARTICLE 6

Compléter la dernière phrase de l'alinéa 5 par les mots :

« et les communes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les communes ont parfois connaissance de personnes très éloignées de l'emploi.

L'objet de cet amendement est donc de préciser que les organismes chargés du repérage et de l'accompagnement spécifique des personnes les plus éloignées de l'emploi mettront en oeuvre leurs actions en lien avec les membres du réseau France Travail **et** les communes.